



En février 2024, Charente Libre consacrait un article à cette réflexion nationale sur les animaux en Ehpad. La légende de cette photo, deux mois avant le vote de la loi « Bien vieillir » : « Henriette et sa chienne Fanette coulent une vie ensemble à la Villa de Bury [Une résidence senior], à Angoulême. Tous les résidents de maison de retraite n'ont pas cette chance. » CL/Archives

Par charentelibre.fr, publié le 9 décembre 2024 à 8h17, modifié à 8h27.

12

Chiens, chats : dans cet établissement de Gironde, un bâtiment annexe héberge les petits protégés des résidents. Un geste de bien être pionnier en France.

Ils ont franchi le pas : alors qu'une réflexion nationale a occupé les **parlementaires** en début d'année sur l'introduction systématique, ou non, des **animaux de compagnie en Ehpad**, une structure de **Gironde** est devenue pionnière en la matière. En autorisant ses pensionnaires à arriver accompagnés de leur chat ou de leur chien, l'Ehpad **La Belle-Isle**, à **Libourne**, a fait une entrée remarquée dans **l'actualité** la semaine passée.

Depuis avril 2024 et la **loi « Bien vieillir »**, un « droit pour les résidents en Ehpad d'accueillir leur animal de compagnie » est inscrit dans la loi mais « sous certaines réserves », à savoir que la structure puisse faire les aménagement nécessaires pour recevoir les animaux. Ces « réserves » ont été levées dans cet **Ehpad libournais**.

Comme le rapportent [Sud Ouest](#) et [France Bleu Gironde](#), cette structure s'est ainsi dotée d'une annexe pouvant héberger les chiens et les chats des résidents. S'ils ne se côtoient pas en chambre, le dispositif permet qu'ils puissent passer la journée ensemble, jusqu'à 19h30.

« *Venir en Ehpad est un déchirement pour la personne qui va quitter son domicile. Si en plus on est obligé de se séparer de son animal, c'est insupportable.* »

Depuis le 3 décembre, ce bâtiment, nommé « **Ehpanimal** », a la capacité d'accueillir au quotidien **huit chats et dix chiens**. 70m² de bonheur pour les résidents, enfin autorisés à ne plus être séparés de leur **compagnon** d'avant arrivée Ehpad, une première sur le territoire national permise, donc, par la loi « Bien vieillir ».

« **Venir en Ehpad est un déchirement pour la personne qui va quitter son domicile, explique à Sud Ouest Nicolas Leroy-Fleuriot, un d'entreprise cité par le quotidien. Si en plus on est obligé de se séparer de son animal, c'est insupportable** ».

Des portes coulissantes se chargent d'interdire toutefois le franchissement des animaux vers le bâtiment principal, où sont logés les 114 résidents.

Un protocole existe pour affiner les modalités d'accueil, notamment en cas de comportement problématique avec l'animal, note la direction de cet établissement relié à l'hôpital de Libourne.

Ailleurs en France, le sujet principal reste de pouvoir adapter les Ehpad à ce nouveau type de cohabitation. La loi « Bien vieillir » doit aussi servir de facilitateur en ce sens.